



Communiqué de presse de la FRA

Vienne/Bruxelles, 18 juin 2013

L'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux (FRA) présente son rapport annuel

Le Rapport annuel 2012 de la FRA récapitule les réalisations accomplies en matière de droits fondamentaux dans toute l'Union européenne, ainsi que les défis dans ce domaine. Il aborde également l'impact de la crise actuelle sur l'État de droit, ainsi que les mesures prises par les États membres pour garantir la confiance dans leur [système judiciaire](#).

« Au fil des années, l'Union européenne et ses États membres ont réussi à mettre en place une infrastructure solide pour les droits fondamentaux. Toutefois, des progrès sont encore possibles dans de nombreux domaines et doivent absolument être accomplis », déclare Morten Kjaerum, le Directeur de la FRA. *« Notre dernier Rapport annuel montre que la crise actuelle met également à l'épreuve les droits fondamentaux, et a des répercussions sur la légitimité démocratique et l'État de droit. »*

Le rapport de cette année aborde notamment les sujets suivants :

- L'adoption d'une directive de l'Union européenne (UE) établissant des normes minimales concernant les droits, **le soutien et la protection des victimes de la criminalité**. Les États membres prennent des mesures pour que les victimes puissent bénéficier en toute confidentialité de l'assistance des services de soutien.
- **L'impact des restrictions budgétaires** sur les services sociaux, d'éducation et de santé pour les groupes vulnérables, tels que les enfants.
- La situation des **Roms**, qui demeurent confrontés à la [discrimination et à l'exclusion sociale](#). Nombre d'entre eux vivent dans des conditions d'extrême pauvreté et n'ont ni accès aux soins de santé, ni à un logement décent.
- La poursuite des efforts déployés par l'Union européenne pour [réformer le cadre de protection des données à caractère personnel](#). Il s'agit de la réforme la plus ambitieuse entreprise par l'UE dans ce domaine en 20 ans.
- L'appel à une utilisation accrue des bases de données et des outils informatiques pour la **gestion des frontières** et le traitement des visas. L'UE est parvenue à négocier l'adoption des **instruments** qui étaient à l'étude **en matière d'asile**. Suite à la mise en œuvre de la directive retour, de nombreux États membres ont introduit des mesures alternatives à la rétention dans leur droit national. Toutefois, les chiffres indiquent que ces solutions ne sont effectivement mises en pratique que dans certains d'entre eux. Dans d'autres, la rétention demeure la mesure la plus fréquemment appliquée dans le cadre des procédures de retour.
- L'adoption par les États membres de nouvelles mesures ayant pour but de **combattre le racisme et la xénophobie** par le droit pénal. Ces dispositions visaient notamment à obtenir une meilleure reconnaissance par le droit pénal des actes criminels ayant pour origine le racisme, la xénophobie et les intolérances qui y sont associées. Elles consistaient également à introduire des peines plus lourdes pour les crimes motivés par ces préjugés.



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



- 2012 étant l'Année du vieillissement actif, l'Union européenne a également examiné les défis et obstacles auxquels sont confrontées les personnes âgées, en particulier celles ayant un handicap.

[Rapport annuel 2012 – Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2012](#)

[Highlights 2012 – Droits fondamentaux : développements juridiques et politique clés en 2012](#)

Pour plus d'informations, contactez-nous :

media@fra.europa.eu

Tél. : +43 158030-858

Notes aux éditeurs :

- Le Rapport annuel aborde les avancées en matière de droits fondamentaux dans les domaines suivants : asile, immigration et intégration ; contrôle aux frontières et politique des visas ; société de l'information et protection des données à caractère personnel ; droits de l'enfant et protection des enfants ; égalité et non-discrimination ; racisme et discrimination ethnique ; participation des citoyens européens au fonctionnement démocratique de l'Union ; accès à une justice efficace et indépendante ; droits des victimes de la criminalité. Le Chapitre Focus du Rapport annuel porte sur « L'Union européenne, une communauté de valeurs : sauvegarder les droits fondamentaux en période de crise ».
- Le Rapport annuel de la FRA pour l'année 2012 fournit des données concrètes et comparatives sur la mise en œuvre effective des droits fondamentaux dans les 27 États membres de l'UE, ainsi qu'en Croatie. Le rapport décrit les « développements clés », les « pratiques encourageantes » et les défis à relever dans un avenir proche. Il dresse également le bilan des activités récemment déployées par la FRA dans ce domaine.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a pour mission de fournir aux décideurs politiques de l'UE et des États membres des avis fondés sur des éléments de preuve, contribuant ainsi à des politiques et des débats plus informés et mieux ciblés sur les droits fondamentaux.